

# CARTE PROFESSIONNELLE

## Modifications

### Activités :

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE  
GESTION IMMOBILIERE – SYNDIC - MARCHAND DE LISTES  
PRESTATIONS DE SERVICES – PRESTATIONS TOURISTIQUES

### Dans tous les cas :

- ✓ Imprimé de demande de modification dûment complété et signé par le chef d'entreprise ou le représentant légal : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15312.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15312.do)
- ✓ Copie de la pièce d'identité du titulaire
- ✓ Pour un ressortissant d'un Etat tiers (hors Union Européenne ou de l'E.E.E.) établi en France :
  - ✓ Extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat
- ✓ Un règlement de 68 €<sup>1</sup> à l'ordre de la CCIRS (arrêté du 10 février 2020)
- ✓ Restitution de l'ancienne carte lors de la remise de la nouvelle carte

### ❖ CHANGEMENT DE L'ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL, DU SIEGE SOCIAL, DE LA DENOMINATION, DE LA FORME JURIDIQUE

---

- ✓ Un extrait K-Bis du RCS de l'entreprise de moins de 1 mois qui mentionne ces modifications
- ✓ Attestation de garantie financière\* pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant ou compléter le cadre 13 du formulaire de demande de modification (= attestation sur l'honneur de non détention de fonds, de valeurs ou d'effets directe ou indirecte)

\* L'attestation doit porter la mention des activités concernées (transaction sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière, ...)

### ❖ CHANGEMENT DE GARANT OU D'ASSUREUR

---

- ✓ Attestation de garantie financière\* pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant ou compléter le cadre 13 du formulaire de modification (= attestation sur l'honneur de non détention de fonds, de valeurs ou d'effets directe ou indirecte)
- ou
- ✓ Attestation d'assurance\* pour l'année en cours contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle

\* Les attestations doivent porter la mention des activités concernées (transaction sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière, ...)

---

<sup>1</sup> La seule instruction de la demande de modification de la carte professionnelle donne lieu à une rémunération. Ainsi, lorsque la CCI instruit une demande et la déclare irrecevable, ou la rejette, la rémunération reste due (art. 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 10 février 2020).

## ❖ DECLARATION DE NON DETENTION DE FONDS (pour l'activité de transaction)

---

- ✓ Une déclaration sur l'honneur qu'il n'est reçu ni détenu, directement ou indirectement des fonds, effets ou valeurs

## ❖ DECLARATION DE DETENTION DE FONDS (pour l'activité de transaction)

---

- ✓ Attestation de garantie financière\* pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant ou compléter le cadre 13 du formulaire de déclaration préalable d'activité (= attestation sur l'honneur de non détention de fonds, de valeurs ou d'effets directe ou indirecte)

\* L'attestation doit porter la mention des activités concernées (transaction sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière, ...)

- ✓ Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient

## ❖ DECLARATION D'AVENANT A LA GARANTIE FINANCIERE (montant de la garantie)

---

- ✓ Attestation de garantie financière\* pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant ou compléter le cadre 13 du formulaire de déclaration préalable d'activité (= attestation sur l'honneur de non détention de fonds, de valeurs ou d'effets directe ou indirecte)

\* L'attestation doit porter la mention des activités concernées (transaction sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière, ...)

## ❖ SUPPRESSION MENTION D'ACTIVITE

---

- ✓ Un extrait K-Bis du RCS de l'entreprise de moins de 1 mois
- ✓ Attestation de garantie financière\* pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant ou compléter le cadre 13 du formulaire de demande de modification (= attestation sur l'honneur de non détention de fonds, de valeurs ou d'effets directe ou indirecte)
- ✓ Attestation d'assurance\* pour l'année en cours contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle

\* Les attestations doivent porter la mention des activités concernées (transaction sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière, ...)

*La CCIRS se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier*